



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations sportives

Question orale n° 1083

Texte de la question

M. Michel Dessaint attire l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur les difficultés financières que rencontrent les petites communes à assurer les dépenses d'entretien et de fonctionnement de certains équipements sportifs, notamment celles des piscines. Personne ne conteste le rôle des piscines pour l'entraînement sportif, l'initiation ludique des enfants et l'animation locale pendant les saisons de printemps et d'été. Mais les coûts de chauffage et d'approvisionnement en eau, comme les dépenses en personnel, représentent près de la moitié du budget de leur fonctionnement. C'est ainsi que la piscine de la commune de La Bassee dans le département du Nord est menacée de fermeture partielle ou totale cette année. Il lui demande donc quelles solutions pourraient être envisagées, autres que la fermeture totale d'un équipement sportif, alors que les piscines des communes voisines ont déjà dû être fermées. Il aimerait également savoir comment il compte mettre fin à la disparité des moyens qui pénalise les petites communes rurales, à quelles aides régionales ou départementales cette commune peut faire appel afin de continuer à assurer le fonctionnement de cet équipement. Il lui demande enfin si son ministère peut mettre en œuvre des conventions spécifiques aux communes rurales.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Dessaint a présenté une question n° 1083.

La parole est à M. Michel Dessaint, pour exposer sa question.

M. Michel Dessaint. Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les difficultés financières que rencontrent les petites communes à assurer les dépenses d'entretien et de fonctionnement de certains équipements sportifs, notamment celles des piscines.

Alors que la France compte vingt-deux millions de pratiquants du sport et que les activités sportives représentent 250 000 emplois, le financement du sport a été largement pris en charge par les communes depuis les lois de décentralisation. La contribution financière de celles-ci s'élève à environ 22 milliards de francs et l'essentiel de l'effort municipal est absorbé par le budget de fonctionnement des équipements sportifs.

Les piscines posent, à cet égard, un vrai problème, compte tenu de leur rôle spécifique d'entraînement sportif, d'initiation ludique des enfants et d'animation locale pendant les saisons de printemps et d'été. Les coûts de chauffage et d'approvisionnement en eau, très importants, ainsi que les dépenses en personnels, représentent près de la moitié du budget de leur fonctionnement annuel. C'est ainsi que la piscine de la commune de La Bassee, dans le département du Nord, est menacée d'une mesure de fermeture partielle ou totale cette année. Les communes voisines, sollicitées, refusent de s'associer à l'entretien normal d'un équipement sportif qu'elles utilisent pourtant.

Quelles solutions pourraient être envisagées, autres que la fermeture totale d'un équipement sportif auquel tous sont attachés, et alors que les piscines des communes voisines, notamment celles de Wavrin et de Loos, ont dû déjà être fermées et que celle d'Haubourdin-Beaupre fermera le 30 juin ?

Comment mettre fin à la disparité de moyens qui pénalise les petites communes rurales et entrave la démocratisation des pratiques sportives et l'accès à ces pratiques ?

A quelles aides la commune de La Bassee peut-elle faire appel afin de continuer a assurer le fonctionnement de sa piscine ?

Le ministere de la jeunesse et des sports ne peut-il mettre en oeuvre des conventions specifiques aux communes rurales et faire en sorte que les equipements lourds soient automatiquement geres par un groupement de communes ?

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre delegue a la jeunesse et aux sports. Monsieur le depute, vous comprendrez, bien entendu, qu'il n'appartient pas a l'Etat de prendre en charge le cout de fonctionnement des equipements sportifs, notamment celui des piscines qui sont des equipements locaux par excellence. Je sais, par experience, que le fonctionnement des piscines est tres souvent deficitaire et que cela n'affecte pas que les petites communes. Actuellement, on se demande s'il faut continuer a construire des piscines, etant donne leur cout d'exploitation qui reste tres eleve. Cela dit, il est indeniable que ces piscines, meme si elles coutent cher, apportent beaucoup de choses du point de vue social.

Il serait interessant, dans un premier temps, d'attirer l'attention des communes sur les possibilites de partage des couts de fonctionnement entre differentes collectivites. Je peux la aussi parler, d'experience, puisque, en tant que maire de Coulommiers, ville de 13 500 habitants ou il y a une forte demande pour une piscine couverte, je me refuse a la construire tant que nous n'aurons pas mis en place une intercommunalite, voire un SIVU, syndicat intercommunal a vocation unique, destine a ce seul objectif.

Dans d'autres regions, une negociation a egalement ete menee entre plusieurs villes et le conseil regional ou le conseil general pour deboucher sur un accord qui prevoit la participation de ces collectivites departementales ou regionales pour les activites de sport scolaire, notamment.

Par ailleurs, pour diminuer le deficit resultant de la gestion de la piscine, certaines communes developpent des secteurs que l'on qualifie de « rentables », qui sont directement associes a la piscine - cafeteria, restauration, soins du corps, gymnastique, salle de sport, terrains de tennis, etc. Elles font de plus en plus appel egalement a des montages financiers avec le secteur prive.

Il me parait souhaitable, dans le cas de montages financiers associant public et prive, qu'existe un contrat equilibre entre les differents intervenants car c'est la, a mon sens, la meilleure garantie non seulement du succes mais de la duree de ce succes.

A cet egard, un exemple merite d'etre signale. celui de la commune de Cesson-Sevigne dans l'Ille-et-Vilaine. En effet, depuis l'ouverture de la piscine en 1992, son exploitation presente un excedent de fonctionnement. Il semble que trois elements soient a l'origine de ce succes: l'organisation generale des bassins, de la caisse, des locaux pour faciliter la surveillance et l'entretien; une politique de gestion de style prive avec campagne de publicite et d'affichage, partenariat avec des radios, etc.; enfin, la recherche de confort pour les usagers - prets de materiels, animation, cafeteria geree par un exploitant prive, sauna, etc. En outre, la conception de l'equipement et des parties annexes permet d'organiser des competitions tout en maintenant ouvertes au public les autres installations.

Cela dit, monsieur le depute, ce ne sont que des conseils et des indications. Il va sans dire qu'etant donne le nombre de piscines que vous venez de me citer, non seulement celle de La Bassee, mais egalement celles de Loos et d'Haubourdin, endroits que je connais bien, j'apporterai une attention particuliere a ce phenomene. Qu'une piscine doive fermer, on peut le comprendre sinon l'accepter, mais quatre ou cinq en meme temps, cela pose un probleme qui merite toute notre attention.

M. le president. La parole est a M. Michel Dessaint.

M. Michel Dessaint. Je remercie M. le ministre de sa reponse. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Dessaint Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1083

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3284

Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3475

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996